DSAS/Avant-projet du 05.11.2026

Loi modifiant la loi sur la personne en situation de handicap (LPSH)

du ...

Actes concernés (numéros RSF):

Nouveau: –
Modifié(s): **10.4**
Abrogé(s): –

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu la motion 2024-GC-170;

Vu le message 2026-DSAS-52 du Conseil d'Etat du XX XX 2026;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

I.

L'acte RSF 10.4 (Loi sur la personne en situation de handicap (LPSH), du 12.10.2017) est modifié comme il suit:

Art. 4a *(nouveau)*

Journée cantonale

[1] Une journée cantonale en faveur des personnes en situation de handicap et des personnes qui les accompagnent a lieu périodiquement dans le canton de Fribourg.

[2] Le Conseil d'Etat en fixe la date et les modalités.

II.

Aucune modification d'actes dans cette partie.

III.

Aucune abrogation d'actes dans cette partie.

IV.

La présente loi est soumise au referendum législatif. Elle n'est pas soumise au referendum financier.

Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

[Signatures]